

MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU
BIEN-ÊTRE SOCIAL

231. Administration centrale, \$1,441,494.

CONSEIL PRIVÉ

308. Nonobstant les dispositions de la Loi sur l'administration financière et celles de la Loi sur le Sénat et la Chambre des Communes concernant l'indépendance du Parlement, paiement à même le Fonds du revenu consolidé à chaque membre du conseil privé de la reine pour le Canada ayant qualité de ministre mais pour qui il n'est pas prévu de traitement ni d'indemnité en sus des indemnités que prévoient les articles 33 et 44 de la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes d'un traitement de \$7,500 par année ou au prorata à l'égard de toute période inférieure à 12 mois, l'acceptation de ce traitement ne devant pas entraîner l'inéligibilité ni la déchéance de l'intéressé en tant que membre de la Chambre des communes, \$15,000.

(Rapport est fait des délibérations.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Pickersgill: Le leader de la Chambre nous dirait-il quel sera l'ordre des travaux d'ici la fin de la semaine?

L'hon. M. Green: Monsieur l'Orateur, demain nous commencerons par le n° 8 du *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit la deuxième lecture d'un bill tendant à modifier la loi sur le Yukon; nous passerons ensuite au n° 9, deuxième lecture d'un bill tendant à modifier la loi sur les parcs nationaux, puis au n° 3, résolution visant à modifier la loi sur le prêt agricole canadien.

L'hon. M. Pickersgill: C'est le n° 3?

L'hon. M. Green: C'est le troisième sur la liste. Nous espérons le renvoyer au comité de l'agriculture. Puis, au n° 10 du *Feuilleton*

d'aujourd'hui, deuxième lecture de la loi concernant l'impôt sur les biens transmis par décès, qui doit être renvoyée au comité de la banque et du commerce, puis aux n°s 4 et 5 relatifs aux conventions relatives à l'impôt sur le revenu...

M. Benidickson: Je ne crois pas que nous disposions encore du bill; nous n'avons pas encore le n° 4.

L'hon. M. Green: Nous passerons ensuite au n° 6 du *Feuilleton* d'aujourd'hui, deuxième lecture du projet de loi modifiant la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, puis au n° 13, résolution introductrice d'une mesure tendant à établir une commission nationale de libération conditionnelle. Si nous adoptons tout cela nous passerons ensuite aux crédits du ministère du Commerce. Je ne saurais rien affirmer en ce qui concerne jeudi, mais nous pourrions aborder n'importe laquelle de ces mesures-là, ou bien encore les crédits du ministère du Commerce.

L'hon. M. Pickersgill: On n'entend pas poursuivre l'examen des résolutions budgétaires, ni demain ni jeudi?

L'hon. M. Green: Il est possible que jeudi nous passions aux résolutions budgétaires.

L'hon. M. Pickersgill: Le leader de la Chambre aurait-il l'obligeance d'essayer à faire en sorte que le gouvernement se décide aussitôt que possible, de façon que nous sachions d'avance à peu près à quoi nous en tenir?

L'hon. M. Green: Malheureusement, ce n'est pas moi qu'il faut décider.

(A dix heures cinq minutes la séance est levée d'office en conformité du Règlement).